



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau et Biodiversité
Bureau Police de l'eau
Affaire suivie par : Karine OUEDRAOGO
Tél : 05 63 22 25 35
Mèl : karine.ouedraogo@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le 25 avril 2024

Objet : dossier de DIG et déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau

Réf. : 82-2024-00039

Mon service instruit et coordonne le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du Programme Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques et humides sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud 2024-2028 déposé par :

Monsieur le Président du
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIERES ASTARAC LOMAGNE
7 PLACE DE LA HALLE
32 120 SOLOMIAC

Ce dossier enregistré sous le numéro **82-2024-00039** a fait l'objet en parallèle, d'une phase d'examen auprès des services et organismes suivants :

- Office Française pour la Biodiversité - Services Départementaux du 82, 31
- Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne

Ce dossier jugé complet et régulier, ne comporte pas d'étude d'impact.

Au vu des différents avis reçus il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure. Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R.181-36 du code de l'environnement.

La liste des communes concernées se trouve en annexe jointe, ainsi que celles pour lesquelles la permanence du commissaire enquêteur est nécessaire.

Je vous propose que la commune de Savenès soit le siège de l'enquête publique et les communes de Mas Grenier (82) et Launac (31) fassent l'objet d'une permanence.

Les délais réglementaires sont calculés en fonction de la date de saisine du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Aussi je vous demande de me transmettre copie du courrier correspondant.

L'adjoite à la cheffe du Service Eau et Biodiversité

Séverine WENDEL

Tableau 1: Liste des communes concernées par la présente demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE				
BELLESERRE	CADOURS	LAGRAULET- SAINT-NICOLAS	LE BURGAUD	SAINT-CEZERT
BRETX	CAUBIAC	LARRA	LE GRES	THIL
BRIGNEMONT	COX	LAREOLE	PELLEPORT	
CABANAC- SEGUENVILLE	DRUDAS	LAUNAC (permanence)	PUYSSEGUR	
DÉPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE				
AUCAMVILLE	BOUILLAC	FAUDOAS	MAS-GRENIER (permanence)	VERDUN-SUR- GARONNE
BEAUMONT-DE- LOMAGNE	BOURRET	GARIES	MONTAIN	VIGUERON
BEAUPUY	COMBEROUGER	LARRAZET	SAINT-SARDOS	
BELBESE	ESCAZEAUX	LE CAUSE	SAVENES (siège)	